

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 10 novembre 2015

L'an deux mil quinze le dix novembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le trois novembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Monique RISCH, Thomas MERCIER, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Estelle GACINA, Gabrielle RICCARDI, Roger MIGNOT, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET DE ST ALBIN, (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Raynald BEAUFILS, pouvoir donné à Sébastien HUART

Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Cécile PALLATIN

Secrétaire de séance : Cécile PALLATIN

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Acquisition d'un bien immobilier parcelle AD 675

Rapporteur : M le Maire

Au terme de la convention de veille et de maîtrise foncière et suite à la modification du périmètre il a été convenu que la commune procède au rachat de la parcelle AD 675 à l'EPFVO pour un montant de 162 557,06 €.

A l'unanimité le Conseil municipal autorise le rachat.

1.2. Acquisition d'une parcelle cadastrée B 673 à la CCVOI

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à acquérir une parcelle de 1138 m² dont le prix sera fixé par les Domaines à la CCVOI en raison de sa dissolution.

1.3. Renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières avec le SAFER

Rapporteur : M. le Maire

La Commune bénéficie depuis mai 2004 d'un dispositif de veille et d'interventions foncières sur les espaces agricoles et naturels dans le cadre d'une convention avec la SAFER.

Suite à des évolutions législatives, il convient de renouveler la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.4. Approbation des statuts de la future Communauté d'Agglomération Val Parisis

Rapporteur : M. le Maire

M.le Maire soumet au vote l'approbation des statuts de la future communauté d'agglomération Val Parisis qui doivent être approuvés par les deux tiers au moins des conseils représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils représentant les 2/3 de la population.

M. le Maire précise que ceux-ci doivent être approuvés avant le 31 décembre 2015.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, approuve les statuts de la future communauté.

1.5. Détermination de la composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et de la répartition des sièges entre les communes membres

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition entre les communes membres de la Communauté d'agglomération Val Parisis selon un accord local.

M. le Maire précise que la commune de Frépillon qui aura un siège disposera d'un suppléant.

1.6. Tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2015

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose la réactualisation du tableau des effectifs de la commune qui prend en compte les mouvements de personnel intervenus ces derniers mois. L'effectif restant stable, la délibération est adoptée à l'unanimité.

1.7. Rapport d'activités annuel 2014 du syndicat tri-action

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal prend acte du rapport du syndicat.

1.8. Attribution de la médaille de la Commune

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, attribue à M. ROUSSEAU Stéphane la médaille de la Commune en raison d'un acte de dévouement et de courage lors d'un événement local.

2. FINANCES

2.1. Budget supplémentaire 2015 de la commune

Rapporteur : Martine BERNARD

Après avis de la commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire de la commune qui s'équilibre :

- Section fonctionnement : 357 855,17 €
- Section investissement : 2 173 090,00 €

2.2. Fixations des tarifs des services communaux - année 2016

Rapporteur : Martine BERNARD

Les tarifs des services communaux ci-dessous sont adoptés à l'unanimité des membres.

	2015 (en €)	2016 (en €)
SALLE DES FETES		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	443,00	443,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	830,00	831,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 105,00	1 106,00
Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	166,50	167,00
Dito pour les associations	83,25	83,30
Location de verre, l'armoire 100 personnes y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul	66,00	66,00
Dito pour les associations	34,00	34,00
Vacation de régisseur	221,00	221,00
TARIFS DIVERS		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,35	2,35
Droit de place – vente occasionnelle	115,50	116,00
Droit de place hebdomadaire au semestre	196,00	196,00
Concession emplacement sans caveau 30 ans	403,00	403,00
Concession emplacement sans caveau 60 ans	806,00	806,00
Concession avec caveau ou coffre circulaire 30 ans / 1 ^{ère} attribution	1 570,00	1 570,00
Concession avec caveau ou coffre circulaire 60 ans / 1 ^{ère} attribution	1 970,00	1 970,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre circulaire 30 ans	410,00	410,00
Renouvellement concession attribuée avec caveau ou coffre circulaire 60 ans	820,00	820,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 30 ans	550,00	550,00
Concession cavurne / 1 ^{ère} attribution 60 ans	750,00	750,00
Concession cavurne renouvellement 30 ans	125,00	125,00
Concession cavurne renouvellement 60 ans	260,	260,00
Vacation de police	21,70	21,70
Taxe débits de boisson	93,00	93,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00
Redevance terrasse par m ²	10,00	10,00

2.3. Versement d'une subvention aux associations intervenant dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques

Rapporteur : Patricia ZEISS

Patricia ZEISS propose le versement d'une subvention de :

- 1 200 € à l'UKT
- 3 930 € à Balle de Match
- 1 728 € à FB2M

pour leur participation hebdomadaire aux ateliers dispensés dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.4. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal par dix voix pour, 9 contre, et 1 abstention adopte le versement au comptable du Trésor d'une indemnité de 858,42 € brut.

2.5. Répartition des soldes d'exécution – dissolution du syndicat intercommunal pour la construction du centre de secours

Rapporteur : Martine BERNARD

Suite à la dissolution du syndicat, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le solde des comptes ci-dessous :

31/12/2013	FREPIILLON	
Population	2 828	
	Débit	Crédit
001	4 990,57	
002		8 700,14 €

31/12/2013	FREPIILLON	
Population	2 828	
	Crédit	
1068	37 053,04 €	

31/12/2013	FREPIILLON	
Population	2 828,00 €	
	Débit	
515	3 709,57 €	

2.6. Budget assainissement – reprise de l'excédent

Rapporteur : Martine BERNARD

La reprise de l'excédent global du budget assainissement clos en 2010 de 11 553,47 € est adoptée par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Acquisition de matériel d'occasion nécessaire pour la régie

Rapporteur : Chantal WALTER

A la suite du départ du régisseur de la salle des fêtes, Chantal WALTER propose, afin de maintenir le service, de racheter le matériel personnel du régisseur qui servait également pour les manifestations communales.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve l'acquisition du matériel à hauteur de 6 000 € TTC.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.